

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_076_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 34 Délib. n°8- 18/06/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

Absents ayant donné pouvoir : FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de réception de l'AR: 24/06/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

066-246600415-DE_076_2024-DE

AGEDI
CONSIDERANT que la Communauté de communes, dans le cadre de ses différentes compétences, a en charge la gestion d'une quarantaine de bâtiments.

CONSIDERANT que certains de ces bâtiments ayant plus de 20 d'ans d'existence, nécessitent des réparations, interventions, notamment au regard des conditions d'accueil du public (normes réglementaires/ qualité d'accueil à garantir aux usagers...) mais également des conditions de travail des agents (sur le volet bâtiments administratifs)

CONSIDERANT que l'ensemble des travaux effectués devra permettre de maintenir et d'améliorer l'état structurel et fonctionnel des bâtiments. Cela inclut des tâches variées comme l'entretien, la réparation, la rénovation, les mises en conformité qui résultent des normes de sécurité.

CONSIDERANT que les structures concernées par ces travaux sont : les structures d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE, RPE), Les Accueils de Loisirs, la Maison France Services, les Restaurants Scolaires, les Médiathèques et l'Office de Tourisme Intercommunal.

CONSIDERANT que les objectifs de cette opération visent à :

- Moderniser et/ou Préserver la dégradation des bâtiments et structures en procédant à leur entretien régulier (principe de durabilité des équipements)
- Garantir les bonnes conditions d'accueil des publics et de bon fonctionnement des structures (respect des normes réglementaires en vigueur PMI, SDJES/HACCP/PMA...)
- Garantir de bonnes conditions de travail aux agents

Afin de soutenir la réalisation de ces travaux, il est prévu de solliciter une aide auprès des partenaires Etat (dans le cadre de la DETR/DSIL 2024), mais également le Conseil Départemental des PO.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la réalisation de cette opération et ses modalités de financement.

Fait et délibéré à Ille Sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

